



# LA PRISE EN COMPTE DU PATRIMOINE NATUREL DANS LES PLANS LOCAUX D'URBANISME

*Grille d'analyse*

*Test sur 8 PLU réalisés*

Réalisé avec le soutien du Conseil général de l'Isère



**VS030 juin 2008**

FRAPNA Isère – 5, place Bir Hakeim – 38000 GRENOBLE  
Tél. : 04-76-42-64-08 \_ Fax : 04-76-44-63-36  
Email : patrimoine-naturel-isere@frapna.org

# La prise en compte du patrimoine naturel dans les Plans Locaux d'Urbanisme

Grille d'analyse  
Test sur 8 PLU réalisés

---

Chargée du projet à la FRAPNA : Hélène Foglar avec la participation des associations du Réseau patrimoine naturel

Stagiaire IGA / aménagement du territoire:  
Amélie Didier et Sophie Lebeau,

Travail réalisé entre mars 2007 et septembre 2007

Nombres de journées affectées au projet : 1 semaine de temps salarié, des journées de bénévoles et de stagiaires

# Sommaire

<b>I) CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROJET .....</b>	<b>4</b>
<b>II) LA GRILLE D'ANALYSE.....</b>	<b>4</b>
<b>III) TEST SUR LES PLU DE 8 COMMUNES .....</b>	<b>9</b>
Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune d'Echirolles .....	10
Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune d'Eybens .....	12
Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune de Fontaine.....	14
Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune de Grenoble.....	15
Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune de Monestier de Clermont.....	17
Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune de Saint Michel les Portes.....	19
Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune de Vif .....	21
Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune de Villard de Lans .....	23
<b>IV) ANALYSE .....</b>	<b>24</b>
<b>V) CONCLUSION .....</b>	<b>24</b>

## **I) Contexte et objectifs du projet**

La loi SRU impose aux Plans locaux d'urbanisme la réalisation d'un état des lieux de l'environnement et l'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement durable. Or, nous constatons, que l'aspect « patrimoine naturel » est trop souvent négligé.

Pour que le patrimoine naturel soit correctement pris en compte nous avons listé l'ensemble des éléments qu'il était important de considérer et, notamment, les informations publiques disponibles.

Notre objectif est que cette grille puisse servir aux municipalités et aux bureaux d'études en cours d'élaboration du PLU, pour qu'ils puissent vérifier qu'aucune information importante n'ait été oubliée. Elle pourra également servir aux personnes associées à l'élaboration du PLU (correspondant local de la FRAPNA et autres citoyens) pour vérifier la bonne prise en compte du patrimoine naturel.

Pour être accessible au plus grand nombre, il serait souhaitable que ces informations figurent sur un portail Internet du Conseil général qui regrouperait toutes les informations que les municipalités doivent connaître pour l'élaboration de leur PLU.

## **II) La grille d'analyse**

Lors de la conférence départementale de l'environnement du Conseil général du 16 novembre 2005, qui avait pour thème la prise en compte de l'environnement dans les PLU, le réseau patrimoine naturel avait présenté le thème « *Biodiversité : identification des enjeux et assistance à la traduction dans les PLU . Quelles informations rechercher et à qui s'adresser ?* ».

Suite à ce premier travail, le réseau patrimoine naturel a poursuivi la réflexion pour aboutir à un projet de grille regroupant l'ensemble des éléments à prendre en compte.

Cette grille a été discuté lors d'une réunion de travail avec l'Agence d'urbanisme de la région urbaine grenobloise (Murielle Pezet-Kuhn et Hugues Merle) et le Conseil général de l'Isère (Jean-François Noblet et M. Terlin) le 2 août 2007.

## Grille d'analyse « La biodiversité dans l'élaboration de votre PLU »

La biodiversité est un des éléments du diagnostic environnemental à prendre en compte lorsque qu'une commune élabore son PLU.

Conserver une faune, une flore et des milieux naturels diversifiée est non seulement important pour la qualité de vie des habitants mais c'est aussi une obligation légale vis à vis de certaines espèces menacées.

Le tableau ci-dessous, est un guide à destination des communes iséroises, pour les aider à prendre en compte le patrimoine naturel dans le rapport de présentation et évaluer les incidences du projet de PLU. Sous forme synthétique, il complète le document édité par le Conseil général en 2005 « *Comment prendre en compte l'environnement dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme* ». (mettre lien vers le pdf)

	<b>Phases préparatoires de recherche d'informations et synthèses : réalisable en automne-hivers</b>
	Phase de terrain (à faire obligatoirement au printemps)

	<b>A réaliser</b>	<b>Où trouver l'information</b>	<b>Commentaire</b>
<b>1</b>	Étude bibliographique initiale (rapports qui concernent le patrimoine naturel de la commune)	Bibliographique en ligne sur site FRAPNA <a href="http://www.frapna.org/site/isere/biblio_frapna_isere/index.php4">http://www.frapna.org/site/isere/biblio_frapna_isere/index.php4</a>  Archives de la commune	Attention : cette liste n'est pas forcément exhaustive

2	Recherche d'informations sur les inventaires officiels : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), inventaire tourbières (et à partir de 2008 : inventaire des zone humides)	Données SIG sur le site de la DIREN <a href="http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/">http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/</a>	Attention : ces inventaires constituent une base de travail mais ils ne doivent pas être considérés comme exhaustifs. A titre d'exemple : les nouvelles ZNIEFF ont, dans certains secteurs, des lacunes importantes et l'inventaire tourbières ne concernent que les sites supérieurs à 1 ha ...
3	Recherche d'informations sur les espaces protégés : Arrêté Préfectoraux de Protection de Biotopes, Réserves Naturelles d'Etat et régionales, Sites Classés, Sites Inscrits, Natura 2000 ...	Cartographies sur le site de la DIREN <a href="http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/">http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/</a>	Attention : les réserves naturelles régionales ne figurent pas sur le site de la DIREN : contactez le Conseil Régional
4	Recherche des données naturalistes publiques	Faune vertébrée terrestre : données communales sur le site de la LPO Isère <a href="http://www.fauneisere.info">http://www.fauneisere.info</a> Flore : données communales sur le site de Gentiana <a href="http://gentiana.org/">http://gentiana.org/</a>	Attention : ces données ne sont pas à reproduire telles quelles sous forme de liste. Une interprétation est nécessaire (voir point 11)
5	Recherche de données sur le paysage	Site du Conseil général de l'Isère <a href="http://www.isere-environnement.fr/pages/ENS_CartePaysage/id/5862">http://www.isere-environnement.fr/pages/ENS_CartePaysage/id/5862</a>	Il existe un lien entre la typologie des paysages et la richesse de la biodiversité qu'un expert saura interpréter
6	Recherche des données disponibles sur les corridors écologiques	Plaquette « <i>Prendre en compte les corridors écologiques</i> » réalisée par le Conseil général de l'Isère en 2005 : <a href="http://www.isere-environnement.fr/pages/index/id/6416">http://www.isere-environnement.fr/pages/index/id/6416</a> (fichiers SIG disponibles auprès du CGI)	Attention : cette étude a été réalisée à l'échelle du département et nécessite d'être affinée à l'échelle de la commune Pensez à aussi à analyser les corridors à une échelle moins fine en lien avec les territoires environnants
7	Récolte de données auprès de	Naturalistes (individuels et associations),	

	personnes ressources sur la commune	agriculteurs, chasseurs de la commune	
8	Recherche des données disponibles sur l'occupation du sol et sur les milieux	<p>Cartographie de l'occupation du sol Corine Land Cover sur le site de l'IFEN (résolution de 0,25 km<sup>2</sup>)  <a href="http://www.ifen.fr/bases-de-donnees/occupation-du-sol.html">http://www.ifen.fr/bases-de-donnees/occupation-du-sol.html</a></p> <p>Liste communale des milieux naturels identifiés par le Conservatoire botanique :  <a href="http://www.cbna05.com/pages/goa.php?pg=page_fr&amp;rep=pages&amp;sous_titre=Habitats&amp;lang=&amp;men=vide&amp;men1=Atlas%20en%20ligne&amp;nom_menu_fr=Atlas%20en%20ligne">http://www.cbna05.com/pages/goa.php?pg=page_fr&amp;rep=pages&amp;sous_titre=Habitats&amp;lang=&amp;men=vide&amp;men1=Atlas%20en%20ligne&amp;nom_menu_fr=Atlas%20en%20ligne</a></p>	
9	<p>Préparation des prospections de terrain à partir des photos aériennes et des cartes IGN au 1/25 000<sup>ème</sup> : les informations des points 1 à 8 sont complétées par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les milieux d'intérêt patrimonial identifiés sur photo et cartes (zones humides, haies, cours d'eau, mares ...)</li> <li>- la cartographie des perturbations pour la prise en compte des corridors (infrastructures routières, lignes THT, zones urbanisées, pollution lumineuse, cours d'eau pollué ...)</li> </ul>	<p>Pour les communes, ou le bureau d'étude en charge du PLU, ne possédant pas de SIG, les cartes et photos aériennes sont disponibles sur le site Géoportail de l'IGN :  <a href="http://www.geoportail.fr/">http://www.geoportail.fr/</a></p> <p>Les cartes de pollution lumineuse sont disponibles sur le site de l'Association nationale de Protection du Ciel Nocturne :  <a href="http://avex.org.free.fr/cartes-pl/">http://avex.org.free.fr/cartes-pl/</a></p> <p>Atlas de l'état des lieux de la Directive cadre sur l'eau (pressions polluantes ...) sur le site de la DDAF 38  <a href="http://ddaf.isere.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=150">http://ddaf.isere.agriculture.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=150</a></p>	
10	Réalisation d'une cartographie de synthèse de l'ensemble des informations précédentes pour obtenir une première vision des enjeux biodiversité sur la commune		

11	<p>Prospections de terrain ciblées pour localiser des éléments remarquables du patrimoine naturel non vus sur l'IGN, ou pour préciser des informations reçues par les personnes-relais locales :</p> <p>haies, forêts anciennes, forêts alluviales, arbres remarquables, prairies sèches à forte biodiversité, mares, autres zones humides ...</p>	<p>A réaliser par des naturalistes experts</p>	<p>Les prospections sont à réaliser prioritairement dans les zones susceptibles d'être artificialisées par le PLU</p> <p>Se servir des données fournies à l'échelle communale par le CBNA, la LPO et Gentiana</p> <p>Recherche des milieux favorables aux espèces patrimoniales</p>
12	<p>Cartographie de synthèse des enjeux biodiversité sur la commune accompagnée d'un rapport</p>		
13	<p>La prise en compte de la biodiversité ne doit pas s'arrêter à ce diagnostic : celui-ci doit être <b>obligatoirement</b> confronté au projet de PLU. Une négociation entre les différents intérêts doit permettre, par des ajustements successifs du projet, d'arriver à un PLU le plus respectueux possible de la biodiversité.</p>		

### III) Test sur les PLU de 8 communes

Suite à l'élaboration de la grille, nous avons souhaité confronter ce que nous préconisons avec la réalité en analysant 8 PLU récemment réalisés. Ce travail a fait l'objet d'un stage de deux étudiants en aménagement du territoire de l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble.

Les étudiants ont rencontré les services techniques de 8 communes et ils ont consulté les documents du PLU. Le questionnaire ci-dessous leur a servi de trame pour caractériser la prise en compte du patrimoine naturel.

#### Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune XXX

##### Infos générales sur la commune

- Nombre d'habitants (préciser à quelle date)
- Superficie totale de la commune
- Existence d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), si oui, date

##### Informations sur la procédure PLU

- Date d'approbation du PLU (délibération du Conseil Municipal)
- Type de bureau d'étude qui a été maître d'œuvre (paysagiste, urbaniste ...) et sous-traitance éventuelle de la partie patrimoine naturel
- Coût de la réalisation du PLU (hors aides éventuelles)

##### Informations publiques sur le patrimoine naturel

*(NB : cette information est utile pour confronter les données publiques existantes avec celles prises en compte dans le PLU)*

(d'après les info communales de la DIREN : <http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/> et d'après l'observatoire de la DDAF38 : <http://ddaf.isere.agriculture.gouv.fr>)

- Surface forestière (si connue) :
- Présence ruisseaux ou de zones humides sur la commune (carto explorer IGN)

##### Prise en compte du patrimoine naturel dans le PLU

- Nombre de pages consacrées au patrimoine naturel (distinguer la partie « diagnostic » et la partie « impact du PLU sur l'environnement »). NB : hors pages « copier-coller » des pages ZNIEFF
- Les données publiques sur le patrimoine naturel (ci-dessus) ont-elles été prises en compte ?
- Il y a-t-il une prise en compte d'informations issues des associations naturalistes ? (si oui, date et origine des informations) (pour la faune, par exemple [www.fauneisere.info](http://www.fauneisere.info) ; pour la flore, données Gentiana etc ...).
- Il y a-t-il une carte de synthèse sur la commune des enjeux biodiversité ? (avec identification des milieux riches : zones humides, haies, prairies sèches ...). Si oui, ces enjeux on-t-ils été traduits dans la carte de zonage et dans le règlement ?
- Il y a-t-il une identification d' « éléments remarquables du paysage » sur la carte de zonage ? (haies, arbres remarquables, vieux murs ...) ?
- il y a-t-il une analyse des corridors écologiques dans le PLU ?
- il y a-t-il un classement (N avec indice particulier, ex. Nc) des corridors sur la carte de zonage ?

Les communes consultées ont été les suivantes :

- Echirrolles
- Eybens
- Fontaine
- Grenoble
- Monestier-de-Clermont
- Saint-Michel-les-Portes
- Villard-de-Lans
- Vif

Les informations recueillies auprès des 8 communes figurent ci-dessous.

## Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune d'Echirolles

### Infos générales sur la commune

- Nombre d'habitants : 32752 en 1999
- Superficie totale de la commune : 786 ha
- Existence d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : *approuvé le 12/07/2000*
- Nombre d'exploitants agricoles sur la commune : 13 (1988)

### Informations sur la procédure PLU

- Date d'approbation du PLU : *approuvé le 24/11/2006*
- Type de bureau d'étude qui a été maître d'œuvre (paysagiste, urbaniste ...) et sous-traitance éventuelle de la partie patrimoine naturel : *AURG et ADAYG (avec collaboration FRAPNA).*
- Coût de la réalisation du PLU (hors aides éventuelles) : ?

### Informations publiques sur le patrimoine naturel

(d'après les info communales de la DIREN : <http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/> et d'après l'observatoire de la DDAF38 : <http://ddaf.isere.agriculture.gouv.fr>)

- Existence de ZNIEFF, sites classés, inventaires tourbières, réserves naturelle ... présence de deux zones humides : frange verte et étang dans le parc Géo-Charles. Dans ce dernier, détermination de la capacité d'accueil faunistique par la CORA et une expertise du centre ornithologique de Rhône Alpes. Il y a deux zones dans ce parc, l'une est un secteur d'accueil public et l'autre à vocation écologique. L'inventaire des zones humides, des zones inondables, et des espaces de liberté des cours d'eaux et de boisements a été fait par la SDAGE RMC. ZNIEFF de type I sur la colline verte (REDI) et les parties forestières sont soumises au régime forestier. Il y a aussi une ZNIEFF de type II qui correspond à la zone fonctionnelle de la vallée du Drac à l'aval de Notre-Dame-de-Commiers. Protection spéciale du crapaud calamite sur le site d'Echirolles Ouest au bord de l'A 480 (espace Comboire). Expertise en décembre 2004 de la Cora Isère concernant la disparition de cette espèce après l'endiguement du Drac et la création de la zone d'activités de l'espace Comboire. Délimité comme espace préservé de tout aménagement (référence à l'annexe 2 de la convention de Berne et l'annexe 4 de la convention européenne de la convention « Habitats »).

Existence d'une friche près de la voie ferrée Sud-Echirolles (inventaire Frapna 2004 2005), c'est une zone de halte pour les oiseaux. Enjeu de préservation de l'avifaune, espace et végétation spontanée qui constitue un patrimoine naturel. Les friches arborées forment une troisième zone entre les talus et la cité viscosse. Elle est identifiée par un inventaire comme étant un enjeu de préservation de l'avifaune de degrés deux car c'est un refuge pour les insectes pollinisateurs et zone de ressource de nourriture pour les oiseaux nicheurs des zones bâtis et les stratifications végétales sont favorables aux oiseaux. La Frapna conseille de préserver la végétation spontanée. Il y a donc une gestion différenciée des périodes de fauche et limitation des intrants phytosanitaires.

- Surface forestière (si connu) : *Non connue*

- Présence ruisseaux ou de zones humides sur la commune (carto explorer IGN) : *Il y le Drac (gestion des berges où la qualité est médiocres). Réseau hydrographique dense avec torrents qui partent des massifs qui rejoignent le Drac. Beaucoup de canaux et de Chantournes.*

### Prise en compte du patrimoine naturel dans le PLU

- Nombre de pages consacrées au patrimoine naturel (distinguer la partie « diagnostic » et la partie « impact du PLU sur l'environnement »). NB : hors pages « copier-coller » des pages ZNIEFF.

*Etat initial de l'environnement : 35 pages*

*Impact du PLU sur l'environnement : 4 pages*

*Justification des choix : 7 pages*

*Règlement : 10 pages*

- Les données publiques sur le patrimoine naturel (ci-dessus) ont-elles été prises en compte ? *oui les données publiques sont bien reprises.*

- Il y a-t-il une prise en compte d'informations issues des associations naturalistes ? : pour la faune, [www.fauneisere.info](http://www.fauneisere.info) ; pour la flore, données Gentiana ... : *oui, Frapna (inventaire 2004 2005)*

- Il y a-t-il une carte de synthèse sur la commune des enjeux biodiversité ? (avec identification des milieux riches : zones humides, haies, prairies sèches ...). Si oui, ces enjeux on-t-ils été traduits dans la carte de zonage et dans le règlement.

*Oui il y a une carte de synthèse dans le rapport de présentation mais elle n'est pas reprise dans la carte de zonage.*

- Il y a-t-il une identification d' « éléments remarquables du paysage » sur la carte de zonage ? (haies, arbres remarquables, vieux murs ...).

*Dans le parc de Robert Buisson, il y a un arboretum. Identification d'arbres remarquables, d'EBC, d'éléments de patrimoine et paysager. Dans les éléments remarquable : corridor boisé, arbres d'alignement, et bosquets. Distinction d'un patrimoine aquatique. Présence d'une réglementation pour les haies, les arbres remarquables, du patrimoine aquatique.*

- Il y a-t-il une analyse des corridors écologiques dans le PLU.

*Oui. Il y a le ru de la frange verte qui est considéré comme un écosystème à respecter, résurgences d'eaux à valoriser le long des chemins de promenade. Il y a la colline verte qui est une zone nodale forestière avec des axes de faune privilégié. C'est considéré comme un espace de continuum aquatique. La zone nodale est considérée comme un corridor écologique. D'autres sont identifiés : le long des linéaires de la rocade Sud, du cours Jean Jaurès, de l'A 480 et des dépendances de la voie ferrée.*

- Il y a-t-il un classement (N avec indice particulier, ex. Nc) des corridors sur la carte de zonage ?

*La zone N couvre 68ha, la zone NI 67.9ha, la zone Nc 3.7ha.*

*NI : parcs, espaces de jeux et loisirs*

*Nc : permet l'extraction de matériaux strictement réservé au remodelage du site à des fins de promenade et de détente dans le secteur concerné et à cette seule fin l'ouverture d'une carrière pourra être autorisée. Toutes constructions interdites.*

*Dans la zone N la hauteur max est de 9 m.*

## Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune d'Eybens

### Informations générales sur la commune

- Nombre d'habitants (préciser à quelle date) : *9472 habitants au recensement de 1999*
- Superficie totale de la commune : *450 hectares*
- Existence d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), si oui, date d'approbation : *SCOT approuvé le 12/07/2000*
- Nombre d'exploitants agricoles sur la commune (préciser à quelle date) : *On dénombre 4 exploitations en 2000 contre 7 en 1988*

### Informations sur la procédure PLU

- Date d'approbation du PLU (délibération du Conseil Municipal) : *le 18 mai 2006*
- Type de bureau d'étude qui a été maître d'œuvre (paysagiste, urbaniste ...) et sous-traitance éventuelle de la partie patrimoine naturel : *Bureau d'études Pierre BELLI-RIZ et partenaires*
- Coût de la réalisation du PLU (hors aides éventuelles) : ?

### Informations publiques sur le patrimoine naturel

(D'après les info communales de la DIREN : <http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/> et d'après l'observatoire de la DDAF38 : <http://ddaf.isere.agriculture.gouv.fr>)

- Existence de ZNIEFF, sites classés, inventaires tourbières, réserves naturelle : *Il n'y a pas de ZNIEFF sur la commune.*
- Surface forestière (si connu) : *49,6 hectares de forêt privée. Il n'y a pas de forêt domaniale ou communale.*
- Présence ruisseaux ou de zones humides sur la commune (carto explorer IGN) : *Il y a plusieurs ruisseaux les principaux étant le Verderet et la Mogne. Présence d'un canal alimenté par la Romanche. Le canal se jette dans le Val d'Eybens et la petite Mogne.*

### Prise en compte du patrimoine naturel dans le PLU

- Nombre de pages consacrées au patrimoine naturel (distinguer la partie « diagnostic » et la partie « impact du PLU sur l'environnement »). NB : hors pages « copier-coller » des pages ZNIEFF.  
*Etat initial de l'environnement : 9 pages*  
*Diagnostic : 2 pages*  
*Impact du PLU sur l'environnement : 2 pages*
- Les données publiques sur le patrimoine naturel (ci-dessus) ont-elles été prises en compte ?  
*Les données publiques ne sont pas réellement reprises.*
- Il y a-t-il une prise en compte d'informations issues des associations naturalistes ? (si oui, date et origine des informations) :  
*Inventaire des espèces et des milieux remarquables de l'agglomération grenobloise réalisé par la Frapna Isère en mai 99. Etude faunistique de l'association nature et humanisme en 2003-2004 réalisé pour la commune.*
- Il y a-t-il une carte de synthèse sur la commune des enjeux biodiversité ? (avec identification des milieux riches : zones humides, haies, prairies sèches ...). Si oui, ces enjeux on-t-ils été traduits dans la carte de zonage et dans le règlement :  
*Les enjeux sont repris dans deux cartes qui sont malheureusement de très mauvaise facture et qui figurte dans le rapport de présentation mais les informations ne sont pas reprise dans la carte de zonage ni dans le règlement apparemment (qui se limite au strict minimum).*  
*La diversité des milieux :*
  - *les prairies sèches : Tendance à la friche. Besoin d'entretien pour donner une valeur récréative et agricole.*
  - *les prairies humides de la commanderie qui sont situées sur une ancienne zone humide. L'objectif est la conservation d'une bande naturelle végétale en bordure du Verderet.*
  - *Foret des colline : boisement remarquable. Il est noté dans le PLU que la forêt n'a pas un grand intérêt car la faune y est banale.*

*Il n'y a pas de véritable zone humide sur la commune. Deux sites pourraient retrouver un caractère naturel à condition de ne pas couper systématiquement la végétation aquatique des berges. (Bassins de décantation du Verderet et le nouveau lit du Verderet aux Ruires). Cette végétation pourrait être un refuge idéal pour les espèces sans gêner le cours d'eau. (il n'est pas noté clairement que cela sera fait)*

- Il y a-t-il une identification d' « éléments remarquables du paysage » sur la carte de zonage ? (haies, arbres remarquables, vieux murs ...):

*Pas de représentation des éléments remarquable du paysage sur la carte mais évocation dans le diagnostic du patrimoine bâti*

- Il y a-t-il une analyse des corridors écologiques dans le PLU ?

*Il n'y a pas de corridor ; évocation d'une zone qui peut être considérée autour du Verderet mais il est justifié dans le PLU qu'il est impossible d'y faire un corridor à cause notamment du manque de place, cela serait dû à l'endiguement très important. Le Corridor est inopérant sur une grande distance. Néanmoins, deux éléments sont à protéger : une source pétrifiante (qui part sous la route de Brié en rive droite du Verderet) et une mare située en limite de Bresson alimentée par un petit ruisseau. La surveillance doit être accrue quant à la pollution de ces eaux.*

- Il y a-t-il un classement (N avec indice particulier, ex. Nc) des corridors sur la carte de zonage ?

*Pas de corridor dans le règlement ou dans la carte mais des zones :*

*N : vocation de promenade et de loisirs*

*Nh réhabilitation des bâtiments pour l'habitation autorisée*

*Ne : parcs publics, équipements publics et services compatibles autorisés*

*Nj : activité de jardinage*

*Ngv : accueil temporaire de gens du voyage autorisé*

*NZV : parc des Ruires*

Remarque générale : Le PLU d'Eybens n'accorde que peu de place à l'environnement. La lecture du PLU nous donne une mauvaise impression : il semble qu'ils ne souhaitent pas beaucoup s'impliquer dans les enjeux environnementaux. De plus la mauvaise qualité du PLU accentue cette mauvaise impression.

## **Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune de Fontaine**

### **Infos générales sur la commune**

- Nombre d'habitants (préciser à quelle date) : *23143 habitants*
- Superficie totale de la commune : *674 ha*
- Existence d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), si oui, date d'approbation : *12/07/2000*
- Nombre d'exploitants agricoles sur la commune (préciser à quelle date) : *10 (2000)*

### **Informations sur la procédure PLU**

- Date d'approbation du PLU (délibération du Conseil Municipal) : *13/03/2006*
- Type de bureau d'étude qui a été maître d'œuvre (paysagiste, urbaniste ...) et sous-traitance éventuelle de la partie patrimoine naturel : *AURG*
- Coût de la réalisation du PLU (hors aides éventuelles) : ?

### **Informations publiques sur le patrimoine naturel**

(d'après les info communales de la DIREN : <http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/> et d'après l'observatoire de la DDAF38 : <http://ddaf.isere.agriculture.gouv.fr>)

- Existence de ZNIEFF, sites classés, inventaires tourbières, réserves naturelle ZNIEFF de type 1 et de type 2, ZICO des hauts plateaux du Vercors, unités paysagères, inventaire des milieux et espèces remarquables

- Surface forestière (si connu) : *non connu*

- Présence ruisseaux ou de zones humides sur la commune (carto explorer IGN) :  
*Il y a le Drac, les gorges d'Engins, le ruisseau du Bouteillard*

### **Prise en compte du patrimoine naturel dans le PLU**

- Nombre de pages consacrées au patrimoine naturel (distinguer la partie « diagnostic » et la partie « impact du PLU sur l'environnement »). NB : hors pages « copier-coller » des pages ZNIEFF. :  
*24 pages*

- Les données publiques sur le patrimoine naturel (ci-dessus) ont-elles été prises en compte ?  
*Oui*

- Il y a-t-il une prise en compte d'informations issues des associations naturalistes ? (si oui, date et origine des informations) (pour la faune, par exemple [www.fauneisere.info](http://www.fauneisere.info) ; pour la flore, données Gentiana etc ...).

*Oui : FRAPNA 1999, REDI, ministère de l'environnement (inventaire national)*

- Il y a-t-il une carte de synthèse sur la commune des enjeux biodiversité ? (avec identification des milieux riches : zones humides, haies, prairies sèches ...). Si oui, ces enjeux on-t-ils été traduits dans la carte de zonage et dans le règlement :

*il n'y a pas de carte de synthèse mais une identification d'un périmètre SAGE Drac-Romanche, de zones nodales et d'un périmètre de protection de la ressource en eau, ENS (Espace Naturel Sensible) et ZICO*

- Il y a-t-il une identification d' « éléments remarquables du paysage » sur la carte de zonage ? (haies, arbres remarquables, vieux murs ...) :

*il y a une haie d'alignement, des arbres remarquables, et deux châteaux : Planta et la Rochette*

- Il y a-t-il une analyse des corridors écologiques dans le PLU ?

*Le Drac est considéré comme corridor hydrologique dans le schéma directeur et comme continuum humide par le REDI*

- Il y a-t-il un classement (N avec indice particulier, ex. Nc) des corridors sur la carte de zonage ?  
*non puisqu'il n'y a pas vraiment de corridor écologique*

## Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune de Grenoble

### Informations générales sur la commune

- Nombre d'habitants (préciser à quelle date) : *156 600 habitants en 2005*
- Superficie totale de la commune : 1800 hectares
- Existence d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), si oui, date d'approbation : *Le SCOT a été approuvé le 12/07/2000*
- Nombre d'exploitants agricoles sur la commune (préciser à quelle date) : *Aucune exploitation agricole. La surface agricole était de 1 hectare en 1988. Le nombre d'actifs agricoles était de 30 en 1988 et de 12 en 2000.*

### Informations sur la procédure PLU

- Date d'approbation du PLU (délibération du Conseil Municipal) : *18 mai 2006*
- Type de bureau d'étude qui a été maître d'œuvre (paysagiste, urbaniste ...) et sous-traitance éventuelle de la partie patrimoine naturel : *Agence d'Urbanisme de la région Grenobloise avec l'Agence Locale de l'Energie de l'Agglomération Grenobloise et SETIS groupe Degaud : Chargé d'études Giulio Balduini qui est architecte et Agence Territoire paysagistes.*
- Coût de la réalisation du PLU (hors aides éventuelles) : ?

### Informations publiques sur le patrimoine naturel

(D'après les info communales de la DIREN : <http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/> et d'après l'observatoire de la DDAF38 : <http://ddaf.isere.agriculture.gouv.fr>)

- Existence de ZNIEFF, sites classés, inventaires tourbière, réserves naturelle : *NIEFF de type I et II : le type I comprend la Bastille, le Rachais etc. et le type II est la colonie méridionales de Chartreuse. Liste des projets sur les ZNIEFF. On note également des sites inscrits (comme la Rue Voltaire, la place de Verdun ou encore le jardin de Grenoble), et aussi un inventaire des par et jardins de la ville.*

- Surface forestière (si connu) : *pas de surface forestière sur la commune.*

- Présence ruisseaux ou de zones humides sur la commune (carto explorer IGN) : *ne sont pas donnés dans les informations publiques. Pas de zones humides.*

### Prise en compte du patrimoine naturel dans le PLU

- Nombre de pages consacrées au patrimoine naturel (distinguer la partie « diagnostic » et la partie « impact du PLU sur l'environnement »). NB : hors pages « copier-coller » des pages ZNIEFF.

*Rapport de présentation*

- *l'Etat initial de l'environnement : 20 pages*
- *justification de la politique : 2 pages*

*Règlement : 13 pages sur la zone N et 13 également pour la zone UP*

*Liste de protection du végétal : 4 pages*

- Les données publiques sur le patrimoine naturel (ci-dessus) ont-elles été prises en compte ?

*Les éléments remarquables du paysage urbain (inventaire des sites inscrits, des parcs et jardins) sont bien repris dans le PLU. En revanche très peu sur les ZNIEFF. Dans le rapport de présentation on retrouve un petit paragraphe sur les ZNIEFF puisque la zone de la Bastille se trouve en ZNIEFF de type I (le reste de la chartreuse est en ZNIEFF de type II)*

*Sinon il y a un rapport sur les espèces à protéger.*

- Il y a-t-il une prise en compte d'informations issues des associations naturalistes ? (Si oui, date et origine des informations) :

*Reprise d'une expertise Frapna datant de octobre 2002 avec la participation du Cora, de Gentiana et de Rosalia concernant les enjeux naturalistes sur le site de la Bastille, Jalla et Mont Rachais. Pour le patrimoine végétal remarquable, travail de terrain avec l'ONF, la Frapna et le service des espaces verts de la ville.*

- Il y a-t-il une carte de synthèse sur la commune des enjeux biodiversité ? (Avec identification des milieux riches : zones humides, haies, prairies sèches ...). Si oui, ces enjeux on-t-ils été traduits dans la carte de zonage et dans le règlement :

*Il existe bien une carte des enjeux biodiversité avec les arbres remarquable, site boisés classés etc... mais les enjeux ne sont pas repris dans la carte de zonage et très peu dans le règlement.*

- Il y a-t-il une identification d' « éléments remarquables du paysage » sur la carte de zonage ? (haies, arbres remarquables, vieux murs ...) :

*Non ces éléments ne sont pas repris*

- Il y a-t-il une analyse des corridors écologiques dans le PLU.

*Il n'y a pas de corridor écologique dans la commune de Grenoble.*

- Il y a-t-il un classement (N avec indice particulier, ex. Nc) des corridors sur la carte de zonage ?

*Non puisqu'il n'existe pas de corridor.*

*Il existe une zone N ( zones inconstructibles de la Bastille). Mais il existe aussi une zone N1 où il peut y avoir des constructions (mais cela reste restrictif). La hauteur maximale des bâtiments est de 8 à 16 mètres. Le coefficient d'occupation des sols est de 0,3.*

*Les parc eux sont considérés en zone UP, c'est-à-dire site à forte qualité paysagère de type parc urbain. Les petits aménagements y sont permis mais l'ensemble reste assez restrictif. La hauteur maximale des bâtiments est 33 mètres tout de même.*

*Les zones N et UP représentent 240hectares sur les 1800 de la commune. Les zones UP 175 hectares et les zones N 70 hectares. Dans la zone N1 on distingue un premier secteur de 1,6 hectares situé sur la via ferrata et un autre secteur de 4,6 hectares dans une Znieff de type I au sommet de la Bastille (parking, téléphérique, restaurant et fortifications).*

*Les EBC représente une surface de 8,5 hectares d'espace paysagers classés dont 235 arbres.*

Précision sur la carte de zonage :

*On retrouve le plan de protection du végétal mais pas de présence de corridor écologique, haies, éléments remarquable. Sont représentées les zones UP, N, N1, EBC et les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager.*

*On remarque des EBC dans tous les parcs de la ville à l'exception du parc Paul Mistral qui est classé en protection du patrimoine moins restrictif que les EBC (stade d'agglomération ?). On note quand même l'identification d'arbre remarquables, d'espaces remarquables, de bâti (portes, devantures) etc.*

## **Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune de Monestier de Clermont**

### **Infos générales sur la commune**

- Nombre d'habitants (préciser à quelle date) : 918 (1999)
- Superficie totale de la commune : 545 ha
- Existence d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), si oui, date d'approbation : 20/12/2001 (*schéma directeur du Trièves*)
- Nombre d'exploitants agricoles sur la commune (préciser à quelle date) : 3 en 2000

### **Informations sur la procédure PLU**

- Date d'approbation du PLU (délibération du Conseil Municipal) : 11 avril 2005
- Type de bureau d'étude qui a été maître d'œuvre (paysagiste, urbaniste ...) et sous-traitance éventuelle de la partie patrimoine naturel Groupe 6 urbanisme
- Coût de la réalisation du PLU (hors aides éventuelles) : ?

### **Informations publiques sur le patrimoine naturel**

(d'après les info communales de la DIREN : <http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/> et d'après l'observatoire de la DDAF38 : <http://ddaf.isere.agriculture.gouv.fr>)

- Existence de ZNIEFF, sites classés, inventaires tourbières, réserves naturelle. ZNIEFF de type I (site de la DIREN)  
*Prairies du Col du Fau Pelouse sèche et boisements thermophiles de Pinjallas ; des EBC.*
- Surface forestière (si connu) : ?
- Présence ruisseaux ou de zones humides sur la commune (carto explorer IGN) : *il y a trois ruisseaux principaux sur la commune : l'Oche et le Chabanat qui sont les confluent du Fanjaret et la Gresse, deux rivières (Drac et Romanche).*

### **Prise en compte du patrimoine naturel dans le PLU**

- Nombre de pages consacrées au patrimoine naturel (distinguer la partie « diagnostic » et la partie « impact du PLU sur l'environnement »). NB : hors pages « copier-coller » des pages ZNIEFF.

*Diagnostic : 6 pages, impact : 2 pages*

- Les données publiques sur le patrimoine naturel (ci-dessus) ont-elles été prises en compte ?  
*Distinction d'unités paysagères dans lesquelles certains espèces faunistiques et floristiques sont nommées.*

- Il y a-t-il une prise en compte d'informations issues des associations naturalistes ? (si oui, date et origine des informations) (pour la faune, par exemple [www.fauneisere.info](http://www.fauneisere.info) ; pour la flore, données Gentiana etc ...). :

*Non*

- Il y a-t-il une carte de synthèse sur la commune des enjeux biodiversité ? (avec identification des milieux riches : zones humides, haies, prairies sèches ...). Si oui, ces enjeux ont-ils été traduits dans la carte de zonage et dans le règlement :

*Une carte de synthèse présente les boisements, haies et alignements remarquables ; source : conseil général de l'Isère et DDAF de l'Isère. Ces enjeux ne sont pas repris dans la carte de zonage ni dans le règlement.*

- Il y a-t-il une identification d' « éléments remarquables du paysage » sur la carte de zonage ? (haies, arbres remarquables, vieux murs ...):

*Aucune identification sur la carte de zonage mais dans le rapport de présentation détermination d'éléments patrimoniaux : Eglise, château de Bardonnèche et quelques maisons de maître.*

- Il y a-t-il une analyse des corridors écologiques dans le PLU ?

*Description d'unités paysagères et détermination de « corridors verts et de cordons de verdure »*

- Il y a-t-il un classement (N avec indice particulier, ex. Nc) des corridors sur la carte de zonage ?  
*Les corridors n'ont pas de classement spécifique.*

*N1 correspond à des terrains comportant des bâtiments à protéger en raison de leur valeur architecturale et/ ou patrimoniale*

*N2 correspond à des terrains supportant des bâtiments dont la transformation ou la réhabilitation ou l'extension limitée peuvent être tolérées pour un usage résidentiel*

*N3 correspond à des terrains supportant des bâtiments dont la transformation ou la réhabilitation ou l'extension limitée peuvent être tolérées pour un usage d'activités*

*Nr et N2r régis respectivement par le règlement du secteur N et N2 mais sont soumis à des risques naturels conformément à l'arrêté préfectoral du 19 septembre 1983*

*Nri est régis par le règlement du secteur N mais soumis à des risques naturels d'inondation par débordement des torrents*

## **Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune de Saint Michel les Portes**

### **Infos générales sur la commune**

- Nombre d'habitants (préciser à quelle date) : *145 en 1999*
- Superficie totale de la commune : *2059 hectares*
- Existence d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), si oui, date d'approbation : *le 20/12/2001 (schéma directeur du Trièves)*
- Nombre d'exploitants agricoles sur la commune (préciser à quelle date) : *14 actifs agricoles en 1988, 9 en 2000.*

### **Informations sur la procédure PLU**

- Date d'approbation du PLU (délibération du Conseil Municipal) : *le 3/02/06*
- Type de bureau d'étude qui a été maître d'œuvre (paysagiste, urbaniste ...) et sous-traitance éventuelle de la partie patrimoine naturel : *Atelier d'urbanisme et d'aménagement F.Latuillierie.*
- Coût de la réalisation du PLU (hors aides éventuelles) : ?

### **Informations publiques sur le patrimoine naturel**

(d'après les info communales de la DIREN : <http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/> et d'après l'observatoire de la DDAF38 : <http://ddaf.isere.agriculture.gouv.fr>)

- Existence de ZNIEFF, sites classés, inventaires tourbières, réserves naturelle ...
- PROJET DE RENOVATION - ZNIEFF DE TYPE II
- Hauts plateaux du Vercors
- PROJET DE RENOVATION - ZNIEFF DE TYPE I
- Hauts plateaux sud du Vercors
- Rochers de Goutaroux et de l'Aubeyron
- Crête des rochers de la montagne de Gresse
- Crêtes orientales du massif du Vercors
- Pelouses et boisements thermophiles de Saint-Michel
- ZICO Haut plateau du Vercors
- Le village de Saint-Michel-les-Portes et ses abords sont un site inscrit. Zone Natura 2000 aussi.
- Surface forestière (si connu) : non connue
- Présence ruisseaux ou de zones humides sur la commune (carto explorer IGN)

### **Prise en compte du patrimoine naturel dans le PLU**

- Nombre de pages consacrées au patrimoine naturel (distinguer la partie « diagnostic » et la partie « impact du PLU sur l'environnement »). NB : hors pages « copier-coller » des pages ZNIEFF.  
*Dans le diagnostic 3 pages et 2 pour les incidences sur l'environnement.*
- Les données publiques sur le patrimoine naturel (ci-dessus) ont-elles été prises en compte ?  
*Les données sont reprises notamment dans une annexe concernant le zonage des ZNIEFF rénovées (DIREN) mais il s'agit seulement d'un copier coller*
- Il y a-t-il une prise en compte d'informations issues des associations naturalistes ? (si oui, date et origine des informations) (pour la faune, par exemple [www.fauneisere.info](http://www.fauneisere.info) ; pour la flore, données Gentiana etc ...).  
*Non pas de prise en compte.*
- Il y a-t-il une carte de synthèse sur la commune des enjeux biodiversité ? (avec identification des milieux riches : zones humides, haies, prairies sèches ...). Si oui, ces enjeux on-t-ils été traduits dans la carte de zonage et dans le règlement . :  
*Il n'y a pas de carte de synthèse, les enjeux ne sont pas traduits dans la carte de zonage non plus.*
- Il y a-t-il une identification d' « éléments remarquables du paysage » sur la carte de zonage ? (haies, arbres remarquables, vieux murs ...)  
*Aucun de ces éléments n'est repris dans la carte de zonage.*
- Il y a-t-il un classement (N avec indice particulier, ex. Nc)  
*La zone N représente 1463 hectares. Plusieurs zones : N, Np (périmètre de protection du captage de la source), Ni (équipement sportif, loisirs de plein air), Ns (intérêt écologique ZNIEFF, Natura 2000),*

*Nsi (lié au périmètre du site inscrit), Ns-si (représentant un intérêt écologique ZNIEFF, Natura 2000, lié au périmètre inscrit). Cependant seule la zone N est dans la légende bien que les autres zonage soient représentés sur la carte.*

- Il y a-t-il une analyse des corridors écologiques dans le PLU. Il n'y a pas de corridor.  
*Evocation de continuums forestiers très vastes et du rôle des haies et bosquets...*

*Sur demande de l'ONF les EBC ont été supprimés. « La commune se réserve le droit par délibération de protéger certain espaces sensibles ».*

*De même : « la zone d'activité actuelle et sa possible extension sont inclus dans le périmètre ZNIEFF. Ces secteurs ne représentent aucun intérêt naturel justifiant leur affectation en zone N. Ainsi la zone d'activité et son extension sont classés en zone Ue »*

## Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune de Vif

### Infos générales sur la commune

- Nombre d'habitants (préciser à quelle date) ?
- Superficie totale de la commune ?
- Existence d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), si oui, date d'approbation ?
- Nombre d'exploitants agricoles sur la commune (préciser à quelle date) : ?

[http://ddaf.isere.agriculture.gouv.fr/pdf/id\\_commune/38158.pdf](http://ddaf.isere.agriculture.gouv.fr/pdf/id_commune/38158.pdf)

### Informations sur la procédure PLU

- Date d'approbation du PLU (délibération du Conseil Municipal) : *septembre 2006*
- Type de bureau d'étude qui a été maître d'œuvre (paysagiste, urbaniste ...) et sous-traitance éventuelle de la partie patrimoine naturel : *AURG, BPA*
- Coût de la réalisation du PLU (hors aides éventuelles) : ?

### Informations publiques sur le patrimoine naturel

(d'après les info communales de la DIREN : <http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/> et d'après l'observatoire de la DDAF38 : <http://ddaf.isere.agriculture.gouv.fr>)

- Existence de ZNIEFF, sites classés, inventaires tourbières, réserves naturelle ...  
Il existe 4 zones ZNIEFF et une ZICO.
- La ZNIEFF de type I « Forêt de la montagne d'Uriol », s'étend sur les communes de Vif, Varcès-Allières-et-Risset, Le-Gua et Saint-Paul-de-Varces et représente une superficie de 1 036 ha.
- La ZNIEFF de type I  
« Basse vallée du Drac ». Elle est en limite nord et est de la plaine de Reymure et concerne les communes de Vif, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Jarrie, Le Pont-de-Claix, Notre-Dame-de-Commiers, Saint-Georges-de-Commiers et Varcès-Allières-et-Risset. Elle s'étend sur une superficie de 813 ha.
- La ZNIEFF de type II « Zone fonctionnelle de la vallée du Drac à l'aval de Notre-Dame-de-Commiers » s'étend sur 1 024 ha sur quinze communes du barrage EDF jusqu'à la confluence avec l'Isère.
- La ZNIEFF de type II « Zone fonctionnelle de la vallée du Drac et de ses affluents à l'amont de Notre-Dame-de-Commiers » s'étend sur 12 380 ha sur une quarantaine de communes.
- la ZICO des « hauts plateaux du Vercors » qui s'étend sur une superficie de plus de 52 000 ha et qui concerne l'ouest de la commune (montagne d'Uriol).

- Surface forestière (si connue) : ? *Les nombreux boisements de la commune ne sont pas exploités pour le bois de chauffage, ni pour le bois d'oeuvre, malgré le potentiel que cela représente. Cela s'explique notamment par le caractère privé des espaces forestiers vifois. Dans la plaine de Reymure, les EBC constituent un élément indispensable pour la traduction de la limite stratégique, tant pour le maintien des espaces boisés existants que pour ceux à créer.*

- Présence ruisseaux ou de zones humides sur la commune (carto explorer IGN)

#### -Le Drac

Au niveau de Vif, le Drac est dans sa partie aval, avant sa confluence avec la Romanche, la Gresse, le Lavanchon et enfin l'Isère. Il s'écoule en limite est de la commune, du barrage de Notre Dame-de-Commiers (Saut-du-Moine) au pont de la Rivoire, puis le long de la plaine de Reymure en limite avec les communes de Saint-Georges-de-Commiers et de Champ-sur-Drac.

#### -La Gresse

La Gresse prend sa source au pied du Grand Veymont, point culminant du Vercors. Elle est le dernier grand affluent du Drac avant sa confluence avec l'Isère. Elle s'écoule dans la partie est de la commune de Vif, lieu à partir duquel elle est endiguée depuis 1820. Elle traverse ensuite la plaine de Reymure où une partie de ses eaux s'infiltrer pour alimenter la nappe phréatique. La Gresse est le seul corridor écologique identifié par le SD sur le territoire communal, ce qui implique des prescriptions particulières en termes de gestion et de destination des sols.

-Ruisseaux de rive gauche de la Gresse : Drayes

-Ruisseaux de rive droite de la Gresse : la Merlière, du Crozet et des Chaudumes

-Cours d'eau de la plaine de Reymure : le Levant et le Bruyant

Les milieux humides : plusieurs milieux humides sont présents sur le territoire communal, dans la plaine de Reymure ou le long de la Gresse. Dans la plaine de Reymure, au nord est de la commune, la zone humide des « Îles » a été identifiée comme espace naturel sensible (ENS).

## Prise en compte du patrimoine naturel dans le PLU

- Nombre de pages consacrées au patrimoine naturel (distinguer la partie « diagnostic » et la partie « impact du PLU sur l'environnement »). NB : hors pages « copier-coller » des pages ZNIEFF.  
*Diagnostic 13 pages/ Impact 3 pages*

- Les données publiques sur le patrimoine naturel (ci-dessus) ont-elles été prises en compte ?

- Il y a-t-il une prise en compte d'informations issues des associations naturalistes ? (si oui, date et origine des informations) (pour la faune, par exemple [www.fauneisere.info](http://www.fauneisere.info) ; pour la flore, données Gentiana etc ...). *Oui, Frapna, Cora, Redi (2002) avec des inventaires faune et flore*

- Il y a-t-il une carte de synthèse sur la commune des enjeux biodiversité ? (avec identification des milieux riches : zones humides, haies, prairies sèches ...). Si oui, ces enjeux on-t-ils été traduits dans la carte de zonage et dans le règlement : ?

- Il y a-t-il une identification d' « éléments remarquables du paysage » sur la carte de zonage ? (haies, arbres remarquables, vieux murs ...)

*Il y a dans le diagnostic une identification du patrimoine bâti. La commune dispose de deux édifices classés au titre des monuments historiques : l'église Sainte-Marie du Genevrey datant du XIe et du XIIIe siècle (classé en 1908) ainsi que la Croix du cimetière du Genevrey, édifiée au XVIe siècle (classée en 1911).*

- Il y a-t-il une analyse des corridors écologiques dans le PLU

*De nombreux continuums sont également identifiés :-thermophiles au niveau de la montagne d'Uriol et de la vallée du Drac ;*

*-forestiers en pied de coteaux de la montagne d'Uriol, sur le Grand Brion et dans la vallée du Drac. Ils participent fortement à la lutte contre les risques de part leur nature et leur localisation ;*

*-forestiers également entre les deux rives de la Gresse, assurant +une continuité entre la montagne d'Uriol et le Grand Brion, au niveau des espaces ouverts entre le Genevrey et le sud du bourg (lieu-dit « la grange ») ;*

*-hydrophiles correspondant à la quasi-totalité des cours d'eau (Drac, Gresse et ses affluents : Chaudumes, la Merlière, le Crozet ainsi que les canaux du Levant et Bruyant...). Ils bénéficient souvent d'une ripisylve importante et permettent de connecter de nombreux espaces comme par exemple la Gresse qui est un trait d'union pour les milieux humides entre les vallées du Trièves et celle de la cuvette grenobloise. Ces continuums subsistent parfois dans les milieux urbanisés (Gresse, Levant et Bruyant).*

*Enfin, des axes de faunes sont recensés à la fois le long du corridor écologique mais aussi à travers le Grand Brion et le lit du Drac.*

- Il y a-t-il un classement (N avec indice particulier, ex. Nc) des corridors sur la carte de zonage ?

*La zone N comporte le tracé de l'A51 car les efforts d'insertion paysagère effectués lors de sa construction doivent maintenus et poursuivis. Elle s'étend sur plus de 1465 ha.*

*-Un secteur Nh correspondant aux constructions existantes à usage d'habitation*

*-Un secteur Ni à vocation de loisirs. Dans le secteur Ni sont seuls autorisés les aires de loisirs et leurs équipements d'accompagnement.*

*-Un secteur Nd correspondant à l'ancienne décharge du Serf. Dans le secteur Nd, sont seuls autorisés les travaux et ouvrages nécessaires à l'ancienne décharges du Serf.*

*-Un secteur Nf correspondant aux délaissés de la SNCF autour de la gare de Vif. Dans le secteur Nf, sont autorisés :*

*- Les constructions et installations nécessaires à l'activité ferroviaire.*

*- Les équipements publics et d'intérêt général (exemple : déchetterie), ainsi que les ouvrages techniques et d'infrastructures.*

*- La reconstruction à l'identique des surfaces en cas de sinistre, sans changement de destination.*

*- Les démolitions.*

*La zone N comporte des secteurs tramés « pe », « pr » et « pi » en raison de la présence des périmètres de protection des captages des eaux, respectivement périmètre éloigné, périmètre rapproché et périmètre immédiat.*

*Dans les secteurs délimités « Y », « Z » et « Za » sont notamment interdits en plus : les établissements nouveaux recevant du public*

## **Prise en compte de l'environnement dans le PLU de la commune de Villard de Lans**

### **Infos générales sur la commune**

- Nombre d'habitants (préciser à quelle date) : *3791 habitants*
- Superficie totale de la commune : *6720 ha*
- Existence d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), si oui, date ?
- Nombre d'exploitants agricoles sur la commune (préciser à quelle date) : *25 en 2000*

### **Informations sur la procédure PLU**

- Date d'approbation du PLU (délibération du Conseil Municipal) : *20/06/2005*
- Type de bureau d'étude qui a été maître d'œuvre (paysagiste, urbaniste ...) : *partie patrimoine naturel Equipe EO Anne Pisot ; JNC agence Sud Anne Herberich, Mosaïque Environnement*
- Coût de la réalisation du PLU (hors aides éventuelles) : ?

### **Informations publiques sur le patrimoine naturel**

(d'après les info communales de la DIREN : <http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/> et d'après l'observatoire de la DDAF38 : <http://ddaf.isere.agriculture.gouv.fr>)

- Existence de ZNIEFF, sites classés, inventaires tourbières, réserves naturelle ZNIEFF de type 1 et 2, ZICO, inventaire tourbière, unités paysagères
- Surface forestière (si connu) : *non connu*
- Présence ruisseaux ou de zones humides sur la commune (carto explorer IGN) : *présence de ruisseau et de zone humide (classées en zoneNZ et EBC) de la Haute Bourne*

### **Prise en compte du patrimoine naturel dans le PLU**

- Nombre de pages consacrées au patrimoine naturel (distinguer la partie « diagnostic » et la partie « impact du PLU sur l'environnement »). NB : hors pages « copier-coller » des pages ZNIEFF : *6 pages de patrimoine naturel*
- Les données publiques sur le patrimoine naturel (ci-dessus) ont-elles été prises en compte ?  
*Oui dans le zonage de la commune*
- Il y a-t-il une prise en compte d'informations issues des associations naturalistes ? (si oui, date et origine des informations) (pour la faune, par exemple [www.fauneisere.info](http://www.fauneisere.info) ; pour la flore, données Gentiana etc ...) ?  
*A priori, non*
- Il y a-t-il une carte de synthèse sur la commune des enjeux biodiversité ? (avec identification des milieux riches : zones humides, haies, prairies sèches ...). Si oui, ces enjeux on-t-ils été traduits dans la carte de zonage et dans le règlement zonage N avec différents indices ?  
*?*
- Il y a-t-il une identification d' « éléments remarquables du paysage » sur la carte de zonage ? (haies, arbres remarquables, vieux murs ...)  
*oui : haies, plantation d'alignement, sujet d'exception*
- Il y a-t-il une analyse des corridors écologiques dans le PLU  
*oui : constitution d'un réseau écologique, création d'un continuum écologique (mesure de protection, structure de gestion des zones humides)*
- Il y a-t-il un classement (N avec indice particulier, ex. Nc) des corridors sur la carte de zonage ?  
*non*

## IV)Analyse

L'échantillon des 8 PLU analysés est trop faible pour pouvoir en tirer des résultats statistiquement significatifs. Nous observons une grande hétérogénéité en ce qui concerne la prise en compte du patrimoine naturel avec des facteurs qui semblent liés au type d'organisme ou de bureau d'étude qui réalise la prestation et à la taille de la commune.

Le coût de la réalisation du PLU ne nous a jamais été communiqué : nous n'avons donc pas pu le mettre en corrélation avec la prise en compte du patrimoine naturel.

Le nombre de pages consacré au patrimoine naturel est en général faible et, la plupart du temps, les éléments identifiés ne sont pas repris dans la carte de zonage. Le rapport se contente souvent, au mieux, de lister les connaissances sans les analyser et les confronter avec les projets d'aménagements de la commune. Si les données publiques du type ZNIEFF sont en général bien reprises, il s'avère qu'il y a une méconnaissance des données publiques des associations et en particulier, de celles disponibles sur Internet.

Les éléments remarquables du paysage ainsi que les corridors sont également rarement identifiés dans les cartes de zonage.

## V) Conclusion

Cette étude révèle de grosses lacunes dans la prise en compte de la biodiversité dans les Plans Locaux d'Urbanisme. Même si le nombre de PLU analysés est insuffisant d'un point de vue statistique, les résultats confirment l'impression générale que nous avons à la vue de notre expérience.

Pour améliorer la situation en Isère, plusieurs leviers sont possibles :

- le contrôle des services de l'état pour vérifier la conformité du projet avec la loi SRU. Les services de la préfecture ont, par ailleurs, diffusé une fiche méthodologique en septembre 2005 qui précise l'élaboration et le contenu du diagnostic environnemental. Cette fiche n'a pas de valeur réglementaire mais elle constitue le point de vue des services de l'état sur la prise en compte de l'environnement.
- La mise à disposition des bureaux d'études et des municipalités qui s'engagent dans l'élaboration d'un PLU, de l'ensemble des éléments publics qui concernent la commune. La grille que nous avons réalisée répond à cet objectif pour le patrimoine naturel. Elle pourrait utilement accompagner le porter à connaissance réalisé par le Conseil général.
- Enfin, les différentes aides publiques auxquelles les municipalités ont droit pour l'élaboration du PLU pourraient être conditionnées au respect d'un cahier des charges qui intégrerait la prise en compte des données publiques disponibles.